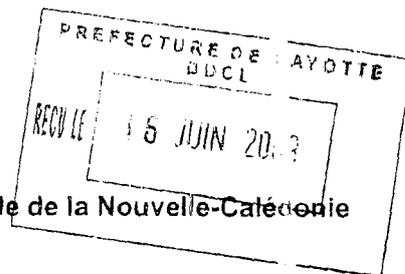




DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL
DU 08 JUIN 2009
N° 1 / 2009/CG



Relative à un projet de loi organique portant évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et départementalisation de Mayotte.

LE CONSEIL GENERAL présidé par M. Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA,

en présence des conseillers généraux MM. Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA, M'hamadi ABDOU Madi Chanfi AHAMADA, Hadadi ANDJILANI, Mirhane OUSSANI, Ali ASSANI, Ali BACAR, Hariti BACAR, Fadul AHMED FADUL, Ishaka IBRAHIM, Soiderdine MADI, Zaidou TAVANDAY, Mustoihi MARI, Issoufi HAMADA, Ibrahim ABOUBACAR, Ali HALIFA, Saïd OMAR OILI,

Pouvoir de : Mme. Sarah MOUHOSSOUNE ayant été donné à M. Saïd OMAR OILI
M. Jacques Martial HENRY ayant été donné à M. Ali HALIFA

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article LO 6113-3,
- la délibération n°001/2008/CG du 20 mars 2008 portant élection de Monsieur Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA, président du conseil général de MAYOTTE,
- le rapport n°2009- 57 de Monsieur le Président du Conseil Général de Mayotte,
- l'avis de la commission de la coopération décentralisée et de la vie institutionnelle du 04 juin 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE, décide à l'unanimité,

Article unique : de donner un avis favorable au projet de loi organique portant évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et départementalisation de Mayotte.

Le président du Conseil Général

Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA